Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 16865

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien réseaux et service très haut débit

Nouvel intitulé : <u>Technicien réseaux et service très haut débit</u>

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) de la Manche - Groupe FIM, NOVEA - Association pour la diffusion des nouvelles technologies au service du développement durable sur le territoire du Montainais	Président CCIT, Directrice NOVEA

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

255s Bobinage, cablâge et assemblage de circuits et d ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien RSTHD peut intervenir sur le déploiement de la fibre optique au niveau « infrastructure », au niveau « raccordement du réseau et de la partie service » et au niveau de la « recette de l'installation ». Il réalise un travail de précision qui requiert du matériel spécifique et une grande précision gestuelle. Il est capable d'exercer ses fonctions en suivant les instructions du cahier des charges fournies par le donneur d'ordre ou l'opérateur en s'adaptant aux matériaux et aux matériels de différentes marques.

ACTIVITE 1 : Organiser / préparer son chantier : Le technicien organise son travail (préparation des outils, du véhicule et du matériel nécessaire dont il aura besoin sur le chantier). Travaillant habituellement en bordure de voies circulées, en chambre de tirage, et chez les abonnés des secteurs tertiaires et industriels, la sécurité est une priorité tant sur le plan individuel (EPI) que collectif.

ACTIVITE 2 : Déployer le réseau : Le technicien procède au déploiement du réseau de câbles Fibres Optiques qui s'effectuent en majeure partie par l'intermédiaire de chambre de tirage dont la profondeur peut descendre de 0,80m à 3m. Pour les câbles en installation en aérien, ils sont déployés sur les poteaux télégraphiques ou sont suspendus sous les conducteurs des lignes aériennes basse et haute tension.

ACTVITE 3 : Raccorder le réseau : Le technicien procède au raccordement du réseau qui s'effectue à l'aide de différentes boites de raccordement optique. Après avoir contrôlé les câbles, le technicien dénude ou pèle le câble pour libérer les fibres optiques en laissant une longueur suffisante en attente qui sera lové autours de la boite raccordée. Les fibres sont dénudées, dégraissées, clivées puis fusionnées (à l'aide de soudeuse) et mise en « cassette » dans la boite de raccordement.

ACTIVITE 4 : Raccorder la partie service : A partir du point de raccordement d'immeuble (PRI), le technicien réalise un câblage dit « colonne montante » pour distribuer la fibre optique à chaque étage, ce qui nécessite perçage des murs, des cloisons pour pose de chemin de câble afin d'amener la fibre à chaque abonné. La pose s'effectue également à l'extérieur en façade ce qui nécessite l'utilisation de plates-formes élévatrices mobiles de personnel (*PEMP*)

ACTIVITE 5 : Mesurer, contrôler et faire la recette de l'installation: Le technicien procède aux tests de conformité et de recette de l'installation qui sont effectués à partir d'appareils de mesure adéquat (photomètre; réflectomètre...). Les résultats sont consignés lors d'un compte rendu en entreprise pour une exploitation bureau d'étude et/ou donneur d'ordre. En cas de défaillance ou résultats non appropriés de l'installation, il se doit de développer une action corrective voire une maintenance.

C1- Pour organiser et préparer son chantier

- · C11 : Préparer le travail
- · C12 : Assurer la sécurité
- C13 : Assurer la protection de l'environnement

C2- Pour déployer le réseau

- C21 : Créer l'infrastructure
- C22 : Réaliser le réseau
- C23 : Organiser son travail autours de la sécurité ;

C3- Pour raccorder le réseau

- · C31 : Raccorder les fibres optiques
- · C32 : Manipuler la fibre

C4- Pour raccorder la partie service

- C41 : Câbler chez le client
- C42 : Raccorder et installer les câbles de raccordement à l'intérieur et à l'extérieur
- · C43 : Câbler une colonne montante
- C44 : Avoir l'esprit « relation client »

C5- Pour contrôler, mesurer et faire la recette de l'installation

- C51 : Utiliser les appareils de mesures
- C52 : Analyser les mesures et les interpréter
- C53 : Faire la recette de la liaison

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises d'électricité générales du secteur des BTP

Les entreprises des télécommunications et courants faibles

Les entreprises d'électricité et courants faibles

Les bureaux d'études spécialisés dans le déploiement de réseaux

Si l'entreprise adhère à la convention collective des Travaux Publics le technicien sera classé :

Convention ouvrier: Niveau II position II

ou

Convention ETAM: niveau C

Si l'entreprise adhère à la convention collective du Bâtiment le technicien sera classé :

Convention ouvrier: Niveau III position I

ou

Convention ETAM : niveau C Electricien courant faible Electricien antenniste

Dessinateur projeteur en câblage fibres optiques

Câbleur fibres optiques

Technicien de contrôle en matériel électrique ; électronique

Technicien en télécommunications (essai-contrôle);

Technicien en fibre optique

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

11307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

Réglementation d'activités :

Permis de conduire B

CACES

Habilitation B0 et H0

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification au titre de Technicien Réseau et service Très Haut Débit est basée sur un total de 200 points repartis entre 4 composantes :

- Composante 1 : TD et TP évalués en contrôle continu pendant la formation. La somme des notes acquises au fil des cours comptant pour 30 % de la certification
- Composante 2 : Mise en situation de travail. Une note de mise en situation pratique de travaux à exécuter (examen de 4 heures) comptant pour 30% de la certification
- Composante 3 : Une note de soutenance d'un mémoire sur la base d'un rapport d'activité (1 heure) comptant pour 30% de la certification
- Composante 4 : Une évaluation par le tuteur de l'entreprise ; (tenue du livret de compagnonnage) comptant pour 10% de la certification a) L'articulation entre les blocs et la totalité de la certification :

La certification professionnelle de Technicien réseaux et service très haut débit est composée de 5 blocs de compétences.

La certification professionnelle peut-être obtenue par les voies de la validation des acquis de l'expérience et de la formation : continue, initiale, en alternance :

- par blocs séparés (certificat modulaire),
- dans son intégralité pour valider la totalité du titre de Technicien Réseaux et Service très haut débit.
 - b) La certificat par bloc de compétences :

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'un certificat délivré au stagiaire.

Le candaidat dispose d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier certificat, pour obtenir la certification totale Technicien réseaux et service très haut débit.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION			
Bloc de compétence n°1 de	Descriptif:			
la fiche n° 16865 - La	• - Préparer le travail			
sécurité dans	• - Assurer la sécurité			
l'environnement	- Assurer la protection de l'environnement			
professionnel	Modalités d'évaluation :			
	Evaluation écrite – Mise en situation pratique			

INTITULÉ	INTITULÉ DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION						
·	Descriptif:						
la fiche n° 16865 - Les bases							
techniques pour déployer un							
réseau fibre optique	• - Organiser son travail autour de la sécurité						
	Modalités d'évaluation :						
	Contrôle continu de l'ensemble des modules de formation -						
	évaluation écrite/QCM/Mise en situation pratique						
Bloc de compétence n°3 de	Descriptif:						
la fiche n° 16865 - La	• - Raccorder les fibres optiques						
	• - Manipuler la fibre						
optique	Modalités d'évaluation :						
	Contrôle continu de l'ensemble des modules de formation -						
	évaluation écrite /Mise en situation pratique						
Bloc de compétence n°4 de	Descriptif:						
la fiche n° 16865 -	• - Câbler chez le client						
Raccordement d'un réseau fibre optique chez le client	 - Raccorder et installer les câbles de raccordement à l'intérieur et à l'extérieur 						
	• - Câbler une colonne montante						
	• - Avoir un esprit « relation client »						
	Modalités d'évaluation :						
	Contrôle continu de l'ensemble des modules de formation -						
	évaluation écrite/QCM/Mise en situation pratique- soutenance						
Bloc de compétence n°5 de	Descriptif:						
la fiche n° 16865 - La	• - Utiliser les appareils de mesures						
maintenance, la mesure et la • - Analyser les mesures et les interpréter recette d'une liaison optique • - Faire la recette de la liaison							
							Modalités d'évaluation :
	Contrôle continu de l'ensemble des modules de formation -						
	évaluation écrite /Mise en situation pratique						

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		4 membres : 2 permanents formateurs et 2 professionnels en activités (dirigeants, chargés d'affaires, chefs de projets, techniciens,) des entreprises concernées.
Après un parcours de formation continue	X		4 membres : 2 permanents formateurs et 2 professionnels en activités (dirigeants, chargés d'affaires, chefs de projets, techniciens,) des entreprises concernées.
En contrat de professionnalisation	X		4 membres : 2 permanents formateurs et 2 professionnels en activités (dirigeants, chargés d'affaires, chefs de projets, techniciens,) des entreprises concernées.
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		4 membres : 2 permanents formateurs et 2 professionnels en activités dont un dirigeant ou chef d'entreprise et un salarié d'entreprise (chargé d'affaires, chef de projets, technicien) des entreprises concernées.

Accessible en Nouvelle Calédonie	X
Accessible en Polynésie Française	Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien réseaux et service très haut débit" avec effet au 01 octobre 2010, jusqu'au 16 juin 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

NOVEA innocation durable

Groupe FIM - Institut de formation des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Manche

Lieu(x) de certification :

Groupe FIM (Institut de formation des CCI de la Manche)

68, rue Jean Monnet - BP 109 - 50401 GRANVILLE

NOVEA - ZA TERACTIVE - 50140 MORTAIN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien réseaux et service très haut débit